

Ar3 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public  
MR/CG

INTERDICTION PROVISOIRE  
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Place de l'Europe

N° /2026 R.A.

000815

PUBLIÉ LE 02 JUIN 2026

## ARRÊTÉ

### LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 27 avril 2026 formulée par l'AAGESC à l'occasion de l'organisation de place aux enfants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ,

### ARRETE

**ARTICLE 1 – Afin de permettre l'organisation de place aux enfants, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont provisoirement interdits sur la place du conseil de l'Europe :**

**Le 18 juin 2026  
de 13h00 à 20h30**

**ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction, visés à l'article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.**

**ARTICLE 3 – La pré-signalisation et la signalisation des interdictions seront mises en place par les Services Techniques Municipaux 8 jours avant la manifestation.**

**ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

FAIT A SALON le 29 MAI 2026

P/Le Maire,  
Par Délégation, Michel R  
Adjoint au Maire  
Conseiller métropolitain

